

Nom de la zone : Maskinongé

Date : 19 févr. 24

Catégorie de problématique : 7. Inondation de zones avec enjeux

- **Autre catégorie #1 (facultatif) :** 18. Dégradation ou perte d'habitat faunique (autre que l'angle de la catégorie #3)
- **Autre catégorie #2 (facultatif) :** 3. Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides ou hydriques

Autre(s) nom(s) pour cette catégorie dans le PDE (facultatif) : Inondation des zones habitées et présence de terres agricoles en zone inondable

Catégorie présente :

Catégorie potentiellement présente :

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :

DESCRIPTION FACTUELLE :

On retrouve plusieurs secteurs inondés d'importance dans la ZGIE de la rivière Maskinongé. D'ailleurs, le bassin versant de la rivière Maskinongé fait partie des deux bassins versants prioritaires par le Bureau de projets inondations Saint-Laurent-Centre (Lac Saint-Pierre).

La cartographie des zones inondables est incomplète. Elle comprend le Fleuve Saint-Laurent (partie Mauricie), une partie du lac Maskinongé et certains secteurs de la rivière Mastigouche. Cependant, lors d'un projet sur l'espace de liberté de la rivière Mastigouche de 2017 à 2019, il a été établi que les zones inondables de la rivière Mastigouche n'avaient pas été convenablement cartographiées en raison d'un manque de données hydrologiques (Pascale Biron et al., Cartographie de l'espace de liberté de la rivière Mastigouche, 2018).

Les données dont on dispose pour documenter les zones inondables sont donc les suivantes :

- Zones inondables cartographiées avant 2018 et ZIS (Zone d'intervention spéciale), applicables d'un point de vue réglementaire ;
- Espace de liberté de la rivière Mastigouche, cartographié, sans possibilité de prise en compte dans la réglementation ;
- Zone de grand courant du lac Mandeville, cartographiée, sans application réglementaire (Schéma d'aménagement révisé mais non approuvé) ;
- Zones inondables documentées mais non cartographiées (Lac Hénault, lac Sainte-Rose, rivière Mastigouche Nord, lac Matambin).

1) Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :
(Suite)

CONSÉQUENCES PRINCIPALES :

L'inondation des zones habitées et les terres agricoles ont plusieurs impacts :

- Des impacts sur la sécurité civile : inondations des maisons, coupure des routes d'accès et isolement d'une partie de la population (en 2023, la Municipalité de Mandeville a loué un hydroglisseur pour secourir des personnes dans des secteurs rendus inaccessibles).
- Des impacts socio-économiques : les inondations engendrent des coûts élevés pour la planification et la mise en œuvre de mesures d'urgence ainsi que pour des réparations et des indemnisations. La population présente dans les zones inondées subit également de la détresse psychologique et une perte de valeur de leur résidence.
- Des impacts sur les milieux naturels : les zones inondables sont des zones essentielles à l'écologie des milieux aquatiques. La perte de ces zones au profit de l'agriculture ou de l'occupation résidentielle altère les milieux naturels et leur fonction écologique.

Il est difficile de chiffrer précisément les résidences touchées par les inondations, mais en croisant les données du rôle d'évaluation du Québec (Données Québec) et les données connues sur les inondations, on estime que **1 048 logements et 32 immeubles non résidentiels** seraient dans des zones à **risque élevé d'inondation** (Zones de grand courant, ZIS, espace de liberté minimal et zone de 50 mètres autour des plans d'eau non cartographiés), ce qui représente 11 % des logements de la ZGIE. Il faudrait ajouter à ce chiffre les résidences qui ne sont pas situées en zone inondables, mais qui se retrouvent isolées à la suite des inondations des routes.



Figure 1 : Coupure de la seule route vers le nord de Mandeville par les inondations de 2023

2) Les problématiques de cette catégorie sont causées par les éléments suivants dans la zone:

L'augmentation du niveau des eaux est variable d'une année à l'autre en fonction de l'accumulation de neige et des conditions météorologiques. Toutefois, les zones inondables sont définies par la topographie et les crues sont des phénomènes prévisibles. Les inondations sont donc des phénomènes naturels, récurrents et prévisibles. L'implantation d'activités inadéquates dans ces zones (routes, habitations, commerces, etc.) est à l'origine de la problématique.



(a) Rivière dans son lit mineur



(b) Rivière dans son lit majeur

Figure 2 : Évolution du lit d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau au fil des saisons (source : MEDD - Les services de l'État dans le Nord)

Causes passées

Le développement dans des zones ayant subi des inondations majeures par le passé est aujourd'hui une source de la problématique. Les chemins et les routes n'ont souvent pas été pensés en fonction des inondations de plus grande ampleur. Le rang Mastigouche, seule voie d'accès vers le nord de Mandeville, a été totalement coupé pendant plusieurs jours en 2023.

À la suite d'une crue très importante en 1970 (cote de 145,51 m), des travaux ont été effectués en 1975 dans la rivière Maskinongé. On a estimé que ces travaux permettaient de réduire de 60 cm la cote de crue (Roger Poulin, Étude du contrôle des niveaux extrêmes du lac Maskinongé, 1975).

Entre 1970 et 2020, 311 logements ont été construits dans les zones cartographiées à risque élevé d'inondation (Rôle d'évaluation du Québec), dont 64 après 2000 (Adoption de la Politique de protection des rives, du littoral et des Plaines inondables en décembre 1987).

Causes actuelles

Absence de cartographie

Certains secteurs où les inondations sont fréquentes ne sont pas cartographiés, ce qui empêche les municipalités concernées de réglementer adéquatement les constructions et les travaux dans ces zones, et ce qui continue à augmenter la problématique.

Cartographies non applicables d'un point de vue réglementaire.

C'est le cas de la cartographie de l'espace de liberté de la rivière Mastigouche, réalisée par l'équipe de Pascale Biron en 2018. La pression foncière sur le territoire de la municipalité de Mandeville et l'incapacité à appliquer cette cartographie selon les règles du Régime transitoire renforce la problématique.

2) Les problématiques de cette catégorie sont causées par les éléments suivants dans la zone:

Infrastructures inadaptées et aménagement du territoire

En 2023, le chemin en aval du pont de l'exutoire du lac Sainte-Rose a été emporté par la crue. La vidange rapide du lac à la suite de cet événement a permis de mettre en lumière que le pont, en période de crue majeure, exerce une restriction à l'écoulement de l'eau, ce qui avait accentué les inondations autour du lac Sainte-Rose.

L'absence de cartographie et de réglementation a permis la construction de bâtiments dans des zones régulièrement inondées au fil des années, ce qui a accentué la problématique.

Destruction des milieux humides

Les milieux humides exercent une fonction de régulation sur les crues. Leur conservation est donc essentielle pour éviter d'aggraver les inondations dans le bassin versant. Les milieux humides à fort potentiel de régulation des crues ont été cartographiés sur le territoire. À cet effet, la conservation des milieux humides des bassins versants de la rivière Mastigouche et de la rivière Matambin est essentielle pour ne pas dégrader la situation actuelle.

Dans certaines zones inondables, les milieux humides ont été remblayés pour permettre des constructions, ce qui a accentué les inondations.